

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 493

présenté par
Mme Batho-----
à l'amendement n° 41 de la commission des affaires économiques

à l'ARTICLE 3

Après le mot :

« soit »,

rédiger ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet amendement :

« évitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.